**REVEND\_28\_03\_19**

**Paris, le 28 mars 2019**

***Aux secrétaires des sections départementales***

Madame, Monsieur

Votre enfant n'aura pas classe le jeudi 4 avril. A l'appel de plusieurs organisations syndicales, les enseignantes et les enseignants seront en grève pour défendre l’École et son fonctionnement que le ministre de l’Éducation nationale remet en cause, notamment dans son projet de loi sur l’école de la confiance.

Cette loi ne répond pas aux préoccupations de l’école, ne permettrait en rien d’améliorer la réussite de tous les élèves et soulève d’autres problèmes.

Les regroupements d’écoles avec le collège, parfois éloignés, vont dégrader les conditions d’accueil et d’apprentissage des élèves et questionnent sur le devenir de l’école primaire au cœur de notre système scolaire. Ils font aussi peser des menaces sur la place et le rôle des directrices et directeurs d’école.

L’instruction obligatoire à 3 ans va imposer aux collectivités territoriales le financement des écoles maternelles privées aux dépens des écoles publiques dans un contexte budgétaire contraint.

L’école doit avoir les moyens de relever les enjeux qui se posent à elle en s’attaquant aux inégalités scolaires et en permettant la réussite de tous les élèves.

C’est pourquoi nous porterons ce jour-là nos revendications pour une politique en faveur d’un service public d’Education susceptible d’améliorer les conditions d’apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants. Nous refusons la casse de l’École et le manque d’ambition pour l’avenir de nos élèves.

Nous comptons sur votre compréhension et sur votre soutien.

L’équipe enseignante